

Transmis pour information aux honorables membres de la

- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission de la Famille et de l'Intégration

Luxembourg, le 15 janvier 2021



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Luxembourg, le 6 janvier 2021

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
23, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

N.réf : 2021/ **891PH**  
Dossier traité par Sandy ZOLLER  
Tél : 247 - 86529



**Objet : Pétition n°1673 – Rajout d’une banquette rabattable murale dans toutes les toilettes pour personnes handicapées qui disposent d’assez de place pour les besoins spécifiques pour les personnes qui nécessitent de se faire changer une couche**

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre courrier du 15 décembre 2020, j’ai l’honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position relative à la pétition sous rubrique, en vous priant de bien vouloir la transmettre à la Commission des Pétitions de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l’Intégration,



Corinne CAHEN

Copie du présent courrier a été envoyée pour information au Ministre aux Relations avec le Parlement



Luxembourg, le 6 janvier 2021

**Objet : Prise de position du gouvernement par rapport à la pétition publique n°1673 –Rajout d'une banquette rabattable murale dans toutes les toilettes pour personnes handicapées qui disposent d'assez de place pour les besoins spécifiques pour les personnes qui nécessitent de se faire changer une couche**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire part de la prise de position du gouvernement en ce qui concerne la pétition publique n°1673 relative à l'installation d'une banquette rabattable murale dans toutes les toilettes publiques pour répondre aux besoins des personnes handicapées adultes qui nécessitent un change complet dans une toilette publique.

Le gouvernement estime que le pétitionnaire soulève une problématique grave pour les personnes handicapées concernées. Toutefois l'installation de tables à langer pour adultes dans chaque WC ouvert au public doit se faire dans le respect de normes de sécurité élevées, afin de ne pas mettre ces personnes en danger. Cette obligation de respect de la sécurité est difficilement conciliable avec le recours à des solutions peu coûteuses telles que proposées par le pétitionnaire. La solution proposée par le pétitionnaire ne respecte malheureusement pas non plus le concept du « design for all », étant donné que beaucoup de personnes en situation de handicap portant des couches adultes ont une mobilité réduite et ont besoin d'assistance pour s'installer sur une banquette. Souvent cela n'est possible que moyennant une banquette réglable en hauteur ou un lève-personne qui constitue un investissement financier considérable.

Le gouvernement comprend néanmoins les préoccupations du pétitionnaire M. Fernand Boria et les difficultés qu'il rencontre, et estime qu'il importe de trouver une solution appropriée pour permettre aux personnes concernées de préserver leur dignité humaine, ceci notamment en leur permettant de recevoir des soins hygiéniques dans des lieux ouverts au public.

Dès lors, le Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a chargé l'Adaph ASBL, qui est un service conventionné par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, et plus particulièrement le Centre de Compétence national en accessibilité (CCNAB) avec l'élaboration d'un dépliant regroupant toutes les informations nécessaires pour l'aménagement correct d'une telle toilette, selon le principe du « Design for all ».

Le Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région entend inciter les propriétaires de locaux disposant de toilettes ouvertes au public et les concepteurs de locaux ouverts au public, à l'installation de ces tables à langer pour adultes, par l'organisation de campagnes de sensibilisation et de formations pour architectes, ingénieurs et toute autre personne intéressée par le sujet du « design for all ».

Ces mesures combinées aux multiples exigences d'accessibilité prévues par le projet de loi portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs devraient conduire à moyen terme à des bâtiments et services accessibles à tous.

Mes services sont occupés à créer un répertoire avec les adresses des locaux qui disposent de tables à langer et de les publier de manière accessible pour les personnes handicapées, par exemple sur un site internet tel que Eurewelcome.lu, un site géré par la Direction générale du Tourisme du Ministère de l'Economie en coopération avec le Centre national d'information et de rencontre du handicap, qui publie, entre autres, les adresses et images des WC accessibles dans les restaurants, cinémas ou autres lieux ouverts au public du pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,



Corinne CAHEN